



Projet pastoral du pôle diocésain des aumôneries des établissements de santé Champ missionnaire du Service santé et solidarités

1 Co 12,22-26 : Bien plus, même les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont nécessaires, et ceux que nous tenons pour les moins honorables, c'est à eux que nous faisons le plus d'honneur. Moins ils sont décents, plus décemment nous les traitons : ceux qui sont décents n'ont pas besoin de ces égards. Mais Dieu a composé le corps en donnant plus d'honneur à ceux qui en manque, afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que le corps ait un commun souci des uns et des autres. Si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance, si un membre est glorifié, tous les membres partagent sa joie.

Gaudium et Spes : Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, il n'est de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. Leur communauté, en effet, s'édifie avec des hommes rassemblés dans le Christ, conduits par l'Esprit Saint dans leur marche vers le royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il faut proposer à tous. La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire.

Préambule :

Le projet pastoral du Pôle des aumôneries des établissements de santé arrive au moment opportun. Il répond en effet à une double attente, en premier lieu, celle de dire clairement la manière de vivre la mission à partir d'un service diocésain. « *Rôles de soutien, de veille et d'accompagnement* » ils situent les responsables de ce Pôle en grande proximité avec les aumôniers des établissements. Le mot « accompagnateur » prend d'ailleurs toute sa place et dit une pastorale de « l'être avec » qui sait se rendre disponible aux merveilles et aux fragilités de la mission.

En second lieu, ce projet veut préparer l'avenir en fondant l'organisation du Pôle sur une dynamique collective. Pastorale qui en reconnaissant l'œuvre de Dieu en chacun favorise l'éclosion des potentialités. Organisation qui fait la part belle aux temps de rencontre, à la confiance accordée et aux lieux de respiration en commun au service d'une mission qui devient chaque jour davantage partagée.

Inscrit dans une histoire, écrit par l'équipe du bureau des aumôniers à partir d'une large consultation des aumôniers, ce projet se vit dès aujourd'hui. Il est pour le service Santé Solidarités du Diocèse d'Angers lieu de déploiement de la richesse de l'Eglise.

Le 31 décembre 2013,
William Galley
Délégué épiscopal
Service Santé Solidarités

Historique

Bref historique des aumôneries hospitalières en Anjou à partir de 1980

En 1980, une vingtaine de prêtres, la plupart assez âgés et isolés, desservaient à temps plein ou partiel, les Centres Hospitaliers du département, le Césame, quelques hôpitaux ruraux et les cliniques privées. Dans les établissements publics, leur statut était régi par le texte de la loi du 9 décembre 1905. Il n'existait aucune équipe d'aumônerie.

A partir de 1986, peu à peu, des religieuses ou laïcs furent nommés aumôniers dans les divers établissements de santé du diocèse à côté ou en remplacement des prêtres. Afin de leur donner une compétence reconnue, ces nouveaux aumôniers purent suivre une formation mise en place vers 1988 au niveau régional sous la responsabilité d'une association : « A.H.O. » Aumônerie Hospitalières de l'Ouest. Cette formation, le CIPH, se déroulait à Angers et comportait 6 modules sur deux années. Parallèlement, l'ensemble des aumôniers de la région étaient invités à participer, chaque année, à une session de trois jours portant sur des thèmes variés, alternativement aux Naudières et à la Hublais.

A partir de 1994, afin que la compétence des aumôniers soit plus approfondie, notamment en éthique, et que les aumôniers soient mieux reconnus comme des professionnels par l'administration, cette formation devint une formation universitaire, le C.U.P.H. (Certificat Universitaire de Pastorale Hospitalière), grâce à une convention passée entre A.H.O., la faculté de théologie de l'UCO. et l'I.P.S.A. (Institut de Psychologie et Sociologie Appliquées). Elle se développa également en 6, puis en 7 modules de 2 jours sur 2 ans validée par un travail personnel soutenu devant un jury.

Parallèlement à la responsabilité d'aumôneries confiées à des laïques, se développèrent des équipes formées de bénévoles. La Pastorale de la Santé du diocèse créa, alors, pour ces bénévoles une formation qui comprenait 6 modules de 3 heures qui devinrent 5 journées complètes. Tout nouveau bénévole devait suivre cette formation.

L'arrivée d'aumôniers non-prêtres posa la question de leurs rémunérations. Lorsque des religieuses ou laïcs remplaçaient un prêtre déjà salarié, la continuité se fit naturellement. Dans tous les autres lieux, il fallut négocier au coup par coup avec l'administration ou la direction dans les établissements privés. La majorité accepta de signer une convention.

Progressivement, grâce à la nomination de plus en plus nombreuse de personnes laïques dans les aumôneries, la formation reçue et l'évolution de la conception du soin qui prenait en charge toute la personne y compris dans sa dimension psychologique et spirituelle, il devint fréquent que les aumôniers soient partenaires des équipes soignantes et participent, avec leurs compétences, à l'accompagnement de la personne hospitalisée et puissent intégrer, parfois, à la réflexion éthique au sein des équipes.

Abbé Henri Dufossé

Mission :

Le pôle diocésain des aumôneries des établissements de santé est un des champs missionnaires du service santé solidarités

Il a pour mission de veiller, soutenir, accompagner, favoriser la communion des équipes d'aumôneries dans les établissements de santé.¹

Celles-ci sont présence du Christ auprès des personnes fragilisées, de leurs familles et de leurs proches, ainsi que du personnel hospitalier. Elles sont constituées d'hommes et de femmes s'engageant pour l'annonce de l'Évangile et privilégiant l'écoute et l'accompagnement des personnes rencontrées.

Il a pour mission d'être à l'écoute des évolutions, des projets, des demandes des établissements de santé.

Il suscite, propose des rencontres, des réflexions, des formations aux aumôneries des établissements de santé.

Enfin, le pôle a aussi une mission de recherche en particulier pour les questions éthiques

Une mission de l'Église diocésaine

En communion avec Mgr Delmas évêque d'Angers et délégué par lui, le pôle diocésain se situe en permanence au carrefour de plusieurs évolutions :

- celle des politiques sanitaires de santé organisée aujourd'hui régionalement à partir des Agences régionales de santé.
- Celle des établissements de santé qui ont aujourd'hui davantage d'autonomie.
- Et enfin celle de la pastorale de la santé qui se renouvelle pour répondre aux besoins des personnes et des établissements dans le cadre de leur mission.

La mission du service s'exerce principalement dans trois directions :

Une dimension pastorale.

Le pôle soutient les équipes dans les établissements par une disponibilité, une écoute, un accompagnement. Il se préoccupe de la vie communautaire des équipes comme lieu de prière, de partage d'expériences, d'élaboration théologique et de conversion spirituelle.

Une présence de l'Eglise dans les établissements de santé.

Le pôle diocésain veille à l'articulation des besoins des établissements de santé et des orientations de l'Eglise diocésaine dans le cadre du dispositif juridique garantissant la liberté de croyance et de culte à toutes personnes hospitalisées². Il apporte les informations et contribue au dialogue nécessaire pour garantir le statut de l'aumônerie et des aumôniers.

Un soutien des acteurs pastoraux par la formation

Le service veillera à ce que l'ensemble des équipes d'aumônerie bénéficie de la formation initiale et continue selon les propositions mise en œuvre dans le diocèse et la province.

Objectifs :

Partant des orientations de l'aumônerie nationale, des projets des aumôneries du diocèse d'Angers, et des évolutions de notre temps, les principaux objectifs du pôle diocésain sont :

*** Un pôle proche des aumôneries**

Etre en proximité avec les équipes d'aumôneries pour rendre ce service d'Eglise fidèle à l'Evangile, en communion avec l'Eglise diocésaine et en cohérence avec les orientations nationales. Cette proximité se réalise par la disponibilité des responsables diocésains qui adoptent une attitude bienveillante et fraternelle vis-à-vis des acteurs d'aumôneries. Ils interviennent pour susciter, soutenir, accompagner les projets portés par les responsables d'aumônerie.

Etre attentif au développement et au maintien d'une présence d'Eglise dans tous les établissements de santé, pour une attention à toute personne fragilisée par la maladie, l'âge, l'isolement, le handicap.³

Etre lieu de communion pour les équipes d'aumônerie et veiller à l'unité dans la mission en tenant compte des particularités des établissements et des équipes en milieu urbain, rural, en hôpitaux, lieux de vie.

*** Un pôle au carrefour des évolutions du monde de la santé et de l'Eglise**

Etre lieu de ressources pour les équipes afin qu'elles soient informées des évolutions des établissements de santé pour une présence d'Eglise ajustée dans des institutions de plus en plus sécularisées.

Ce lieu propose :

- des formations initiales et continues (CIPH, FIB), des parcours théologiques, des journées des aumôniers, une journée diocésaine, une journée des soignants
- Il encourage la participation aux formations dans les établissements
- Il élabore des documents de référence (boîte à outils, dossiers...), organise des ateliers de travail.
- Il favorise les rencontres fraternelles, les temps de prières et de célébrations.

² Charte 5 septembre 2011 – décret décembre 2006

³ Fiche BO4 de la boîte à outils

* Un pôle qui veille, soutient, accompagne les aumôniers et les équipes

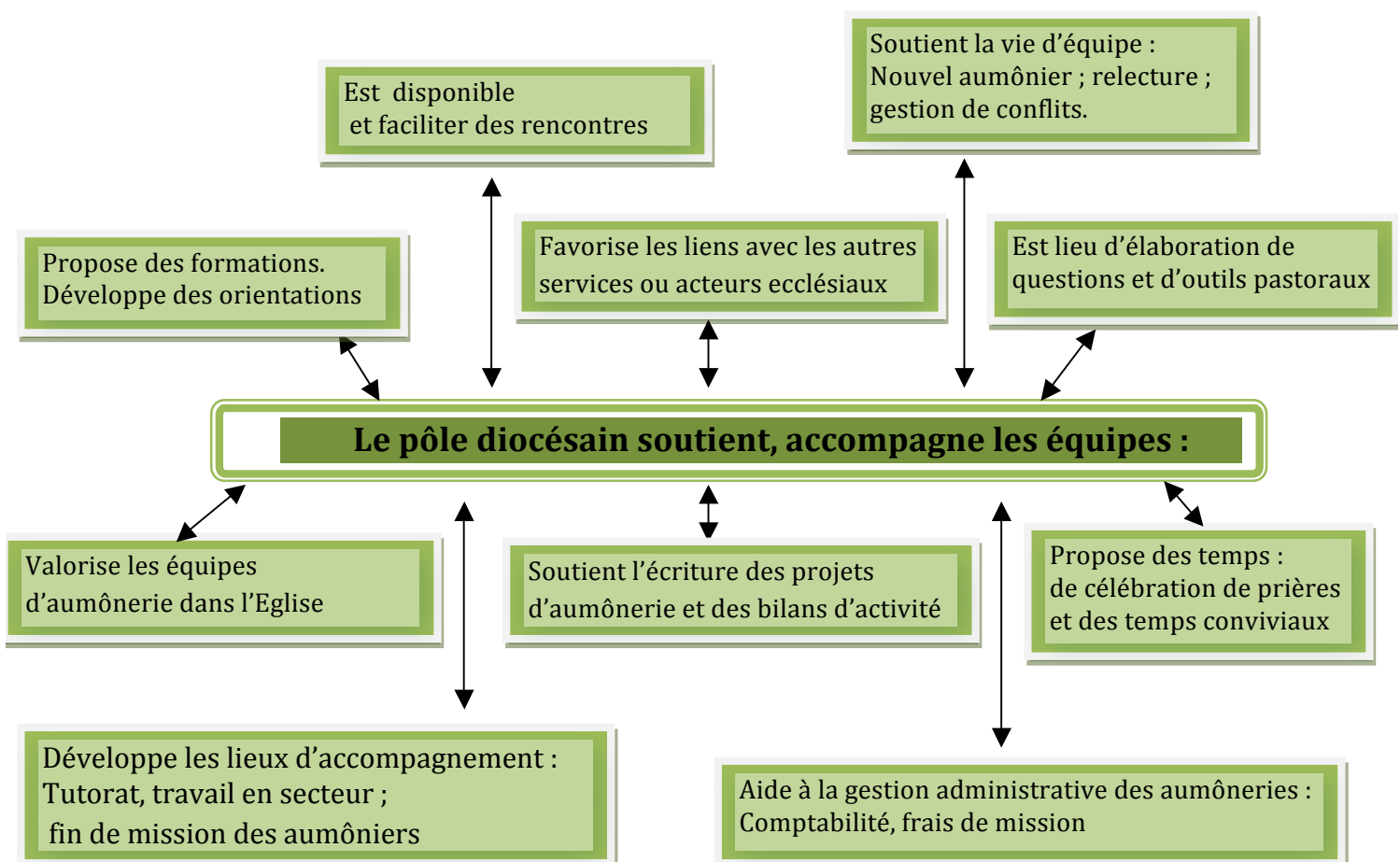
Etre lieu d'accompagnement des aumôniers et des équipes. Le pôle soutient la vie d'équipe, lieu de fraternité et de convivialité, de vérité des relations, lieu de formation, d'information et de transmission, lieu de relecture et d'écoute de l'évangile. Il encourage les rencontres entre aumôniers d'un même secteur géographique⁴, avec les autres acteurs du soin et ecclésiaux.

Etre attentif à la dimension spirituelle et religieuse des aumôneries. Le pôle est attentif à favoriser les liens entre aumôniers et aumôneries par:

- le travail en secteur (territoire)
- l'accompagnement d'un ministre ordonné
- la relecture pastorale
- l'invitation à bénéficier d'un accompagnement spirituel
- des temps de célébration
- des sessions à thème

Etre observatoire des évolutions et des projets des établissements de santé en rencontrant régulièrement les directions.

Moyens :



⁴ Fiche d'accompagnement - Fiche de synthèse

Ses Ressources :

Le pôle diocésain des aumôneries des établissements de santé vit sa mission au sein du service santé et solidarités du diocèse sous la responsabilité du délégué épiscopal. Un responsable diocésain des aumôneries hospitalières (RDAH) anime ce service. Il s'entoure d'un bureau composé d'un prêtre accompagnateur et d'aumôniers représentant les différents établissements et les lieux géographiques du diocèse. Ce bureau constitue avec le RDAH une équipe assurant la mission du service et participant aux décisions et orientations.

Il s'appuie aussi sur des personnes ressources, ministres ordonnés, formateurs, professionnels de santé et du social, services diocésains..., dispose d'outils pastoraux, en particulier les classeurs nationaux et participe aux rencontres provinciales et nationales

Ses Moyens d'évaluation :

Ce projet est établi pour six ans et soumis à l'approbation de Mgr Delmas, évêque d'Angers.

Chaque année, le pôle diocésain des aumôneries des établissements de santé se donnera des objectifs qui seront évalués par le bureau des aumôneries hospitalières et le bureau du service santé et solidarités. Ils seront évalués au regard de la mission confiée, car un projet s'évalue à sa fécondité, « Etre présence du Christ dans les établissements de santé ». Cette mission trouve sa source dans l'Evangile, elle s'exerce à l'image du Christ, envoyé par le Père et poussé par l'Esprit en vue de proposer à tout homme le salut et la vie :

***« Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les envoie dans le monde. Et pour eux je me consacre moi-même, afin qu'ils soient consacrés par la vérité » Jn 17,18-19.
« Je leur ai fait connaître ton nom et je leur ferai connaître encore, afin que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux, et moi en eux » Jn17,26***